

EN PROVENCE N° DL.2023-261

Séance publique du

21 juillet 2023

Présidence de Sophie JOISSAINS Maire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX

Accusé de réception en préfecture Identifiant: 013-211300017-20230721lmc1243756-DE-1-1

Date de signature : 26/07/2023 Date de réception : mercredi 26 juillet







OBJET: FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - CÉZANNE 2025 DOMAINE DU JAS DE BOUFFAN ET ATELIER DES LAUVES - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Le 21 juillet 2023 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 13 juillet 2023, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents:

Monsieur Jonathan AMIACH, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGEY, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Philippe KLEIN à Madame Josy PIGNATEL, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Solène TRIVIDIC à Madame Laure SCANDOLERA.

Excusés sans pouvoir:

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Dominique AUGEY donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Finance, Economie &
Optimisation
Direction Ressources et Exécution
Budgétaire

Nomenclature: 7.5
Subventions

RAPPORT POUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2023

RAPPORTEUR: Madame Dominique AUGEY

CO-RAPPORTEUR(S): Madame Dominique AUGEY

Politique Publique: 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

<u>OBJET</u>: FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - CÉZANNE 2025 DOMAINE DU JAS DE BOUFFAN ET ATELIER DES LAUVES - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Par délibération n°DL.2023-164 en date du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a approuvé le contrat de centralité 2023-2027, avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour le financement de ses projets d'envergure.

A travers le contrat de centralité approuvé le 23 juin 2023 par l'Assemblée Régionale, la Région entend accompagner les territoires dans leur stratégie d'aménagement et de développement et organiser au mieux la rencontre entre priorités locales et régionales. Cette nouvelle génération de contrat doit permettre de mieux articuler les politiques régionales, de leur donner plus de lisibilité en les mobilisant sur des opérations structurantes et de renforcer ainsi les effets leviers de l'intervention régionale.

Plusieurs axes sont mis en œuvre dans une approche intégrée des projets et opérations d'aménagements. A travers ces différents axes, la Région a décidé de soutenir des opérations d'envergure portées par la Ville. A ce titre, le projet de réhabilitation du Domaine du Jas de Bouffan et de l'atelier des Lauves, inscrit dans l'axe thématique n°4 « Stratégies patrimoniales bâtiments tertiaires publics / Maitrise de l'énergie / Réhabilitation énergétique des logements » est identifié comme une opération exemplaire pouvant bénéficier d'une subvention dans le cadre du contrat de centralité.

Conformément à l'article 9 du contrat de centralité, chaque dossier doit faire l'objet d'une demande de subvention et devra être conforme aux objectifs environnementaux annoncés dans la programmation et aux cadres d'intervention concernés.

A l'occasion de « Cézanne 2025 », il s'agit de proposer une offre cézannienne renouvelée à Aix-en-Provence, à la fois aux habitants aixois et régionaux, mais aussi aux visiteurs internationaux. Les sites cézanniens constituent un parcours unique que seul Aix peut proposer en complément de l'exposition.

Demeure familiale durant 40 ans, le domaine du Jas de Bouffan est le site cézannien par excellence. La propriété se compose d'une bastide de style provençal datant de fin XVII / début XVIII, classée Monument Historique, de deux étages sur rez-de-chaussée. Le parc arboré est composé de spécimens centenaires, avec pièces d'eau et fontaines, d'un bassin et d'une orangeraie.

Le projet de réhabilitation du domaine comprend :

- La construction d'un bâtiment d'accueil et d'un auditorium,
- La restauration de la bastide, de la ferme, de l'orangerie, du bâtiment du gardien,
- L'aménagement du parc.

L'atelier des Lauves, construit en 1902 par Cézanne, conserve la mémoire du peintre est un « lieu vivant » qui a montré qu'une exploitation « grand public » d'un site cézannien fonctionne et attire du public (80 000 visiteurs par an).

Le contenu du projet comprend :

- La restauration du bastidon Cézanne : restitution des espaces intérieurs (atelier, cuisine et deux salons du rez-de-chaussée) tels que les a connus le peintre
- L'aménagement d'un pavillon d'accueil dans la maison Bellevue, ancienne propriété Girard : billetterie, boutique, administration, toilettes, espace de convivialité, réserves, salles de conférences, ateliers pour pratiques pédagogiques
- La restauration et aménagement des jardins du bastidon Cézanne et de la maison Bellevue par la création d'une liaison entre les 2 parcelles, la réfection des restanques et de l'aire de battage, etc...

Le plan de financement prévisionnel du projet de réhabilitation du Domaine du Jas de Bouffan et de l'atelier des Lauves est le suivant :

TOTAL DÉPENSES	ETAT - DRAC	REGION PROVENCE-	VILLE D'AIX-EN-
ELIGIBLES HT		ALPES-COTE D'AZUR	PROVENCE
Opération			
« Réhabilitation du			
Domaine du Jas de			
Bouffan et de			
l'atelier des Lauves »			
11 436 967 €	1 768 800 €	2 287 393 €	7 380 774 €
Taux de participation	15,47 %	20 %	64,53 %

Ainsi, il vous est proposé, Mes Chers Collègues, de :

- SOLLICITER, en application du contrat de centralité auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, un financement pour le Domaine du Jas de Bouffan et de l'atelier des Lauves à hauteur de 20%, soit 2 287 393 € pour un coût des dépenses estimé à 11 436 967 € HT.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les actes d'engagements relatifs à la participation financière de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et tout document afférent à ce dossier.
- **AUTORISER** Monsieur le Chef de service comptable du Service de Gestion Comptable d'Aix-en-Provence à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2023-261 - FINANCEMENT ACTION PUBLIQUE - CÉZANNE 2025 DOMAINE DU JAS DE BOUFFAN ET ATELIER DES LAUVES - CONTRAT DE CENTRALITÉ 2023-2028 - MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR-

Présents et représentés : 54
Présents : 46
Abstentions : 0
Non participation : 3
Suffrages Exprimés : 51
Pour : 51
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote Dominique AUGEY Sylvaine DI CARO ANTONUCCI Sophie JOISSAINS

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède. Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué, Monsieur Rémi CAPEAU Le secrétaire de séance, Madame Kayané BIANCO

Compte-rendu de la délibération affiché le : 26 juillet 2023 (articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

[«] Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»